

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la transition écologique  
et de la cohésion des territoires

**Direction des transports ferroviaires et fluviaux et des ports**

**Arrêté du 19 décembre 2023**

**portant renouvellement de l'agrément d'un psychologue au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de train**

NOR : TRET2332891A

*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 19 décembre 2023, l'agrément accordé par arrêté du 21 janvier 2019, au titre de psychologue, à la personne dont le nom suit, pour procéder à la certification des conducteurs de train et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 21 janvier 2024 :

Psychologue : Yoann CARDOT.